



Date de convocation :

Le 3 août 2020

Nombre conseillers :

En exercice : 48

Présents : 32 (dont 1 en visioconférence)

Votants : 40 (dont 8 procurations)

▪ Dont pour : 37

▪ Dont contre : 0

▪ Dont abstention : 3

(Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO - Mme Marie-Claude BEAUZOR-ALEXIS - M. Joseph LEE)

Secrétaire de séance :

Mme Renée-George
NABAJOTH-DELOUMEAUX

Délibération n°2020.07.04/62

**Composition
et désignation des membres
de la commission locale d'évaluation
des transferts de charges (CLETC)**

Rapporteur

M. Dominique BIRAS

Acte rendu exécutoire

- après transmission en préfecture

le : 18 AOUT 2020

- publication ou notification

le : 27 AOUT 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

4^{ème} séance

Séance du 12 août 2020

L'an deux-mille-vingt, le mercredi 12 août à 09 heures 30 minutes, le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence s'est réuni en séance publique au centre culturel Sonis 97 139 Les Abymes, sous la présidence de Monsieur Dominique BIRAS, 3^{ème} vice-président, le président Monsieur Eric JALTON assistant en visioconférence, lui ayant cédé la présidence en l'absence des 1^{er} et 2^{ème} vice-présidents, respectivement Messieurs Ary CHALUS, excusé, et Harry DURIMEL, représenté.

Etaient présents : 32 conseillers communautaires

Président : M. Eric JALTON (en visioconférence)

Vice-présidents : M. Dominique BIRAS (3^{ème} vice-président) - Mme Eliane GUIOUGOU (6^{ème} vice-présidente) - Mme Murielle JABES (7^{ème} vice-présidente) - Mme Francesca FAITHFUL (9^{ème} vice-présidente) - Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE (12^{ème} vice-présidente) - Mme Marie-Gilberte COMPPER (13^{ème} vice-présidente) - M. Teddy FOULE (14^{ème} vice-président).

Autres membres du bureau : Mme Renée-George NABAJOTH-DELOUMEAUX- Mme Laisely PARAT-EDOM- M. Georges DAUBIN- M. William SURDIN- M. Jean-Luc CELIGNY- Mme Tania GALVANI- Mme Lyliane PIQUION- M. Didier MERIDAN.

Autres conseillers communautaires : Mme Claudine Danila BAZILE-CHALUS- Mme Marie-Claude BEAUZOR-ALEXIS- Mme Johanne DAHOMAS- M. Justin DESSOUT- Mme Sandra ENJARIC- M. Fred EUSTACHE- Mme Jacqueline FAVORINUS- Mme Maddly GARGAR- M. Fulbert HENRY- Mme Marie-Solange LE BLANC- M. Joseph LEE- M. Michel MADO- Mme Marie-Andrée MANDIL- Mme Magaly MARCIN - Mme Nadiyah SURVILLE-PERAFIDE- Mme Nadège THEOPHILE.

Nombre de conseillers ayant donné pouvoir : 8

Vice-présidents : M. Harry DURIMEL (2^{ème} vice-président) à Mme Tania GALVANI
M. Georges BREDENT (5^{ème} vice-président) à Mme Tania GALVANI.
M. Jacques BANGOU (8^{ème} vice-président) à M. Eric JALTON.
M. Chazy CIRANY (10^{ème} vice-président) à M. Michel MADO.
Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO (11^{ème} vice-présidente) à M. Joseph LEE.

Autres conseillers communautaires : M. Fabert MICHELY à Mme Francesca FAITHFUL.
Mme Marie-Camille MOUNIEN à M. Fulbert HENRY.
M. Alain SOREZE à Maddly GARGAR.

Nombre de conseillers absents excusés : 2

Vice-présidents : M. Ary CHALUS (1^{er} vice-président) - Mme Hélène POLIFONTE-MOLIA (4^{ème} vice-présidente).

Nombre de conseillers absents non excusés : 6

Autres membres du bureau : Mme Corinne PETRO- M. Pierre THICOT

Autres conseillers communautaires : M. Alix NABAJOTH- M. Rosan RAUZDUEL- M. Olivier SERVA- M. Dominique THEOPHILE.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

Pour l'autorité compétente par

délégation

171-200018653-20200812-2020080462-DE

VU le code général des collectivités territoriales notamment les articles L2121-21, L5211-1, L.5211-5 et L.5211-9 ;

VU le code général des impôts, en particulier l'article 1609 nonies C ;

VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/AD/II/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et approuvant les statuts de ladite communauté d'agglomération ;

VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1^{er} janvier 2013 ;

VU l'arrêté préfectoral n°971-2017-03-08-001/SG/DiCTAJ/BRA daté du 8 mars 2017 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;

VU l'arrêté préfectoral n°SG/DCL/SLAC/BCL daté du 17 octobre 2019 portant composition du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux de mars 2020 ;

VU la délibération n°10.12.09/118 du conseil communautaire du 14 décembre 2010 relative à la définition de l'intérêt communautaire des compétences transférées ;

VU la délibération n°2016.11.11/352 du conseil communautaire du 23 novembre 2016 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;

VU la délibération n°2020.07.01/01 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 prenant acte de l'installation des membres du conseil de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;

VU la délibération n°2020.07.01/02 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 portant élection du président du conseil de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;

VU la délibération n°2020.07.01/08 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 portant délégation de certaines attributions du conseil au président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;

VU la délibération n°2020.07.02/43 du conseil communautaire du 24 juillet 2020 portant report de l'affaire n°2 de l'ordre du jour relative à la mise en place des commissions réglementaires et à la désignation des membres ;

VU le procès-verbal d'élection des membres du bureau communautaire ;

Considérant le rapport du président ;

La commission locale d'évaluation des charges transférées (CLETC) est créée entre l'EPCI et ses communes membres par une délibération du conseil communautaire qui en détermine la composition (répartition des sièges, nombre de titulaires et suppléants éventuels...) à la majorité des deux tiers.

La CLETC est composée de membres des conseils municipaux des communes membres ; chaque conseil municipal dispose d'au moins 1 représentant.

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE, À LA MAJORITÉ :



Pour l'autorité compétente par

ARTICLE 1- De fixer à treize (13) le nombre de membres de la **commission la commission locale d'évaluation des charges transférées**, répartis comme suit :

- Le président de la commission : le président de la Communauté d'Agglomération et maire de la ville des Abymes ;
- Six (6) membres désignés par le maire de la ville des Abymes parmi les conseillers municipaux dont trois (3) titulaires et trois (3) suppléants ;
- Quatre (4) membres désignés par le maire de la ville de Baie-Mahault parmi les conseillers municipaux dont deux (2) titulaires et deux (2) suppléants ;
- Deux (2) membres désignés par le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre parmi les conseillers municipaux dont un (1) titulaire et un (1) suppléant.

ARTICLE 2- D'autoriser le président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 3- Le président, le directeur général et le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le sous-préfet de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre, à Monsieur le maire de la ville des Abymes, à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre ainsi qu'à Monsieur le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Guadeloupe, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence.

Pour extrait certifié conforme

Pointe-À-Pitre, le 18 AOUT 2020

Le président de séance



Dominique BIRAS

- Délibération transmise à la sous-préfecture de Pointe-à-Pitre, le 18 AOUT 2020
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville des Abymes, le 27 AOUT 2020
- Délibération transmise à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, le 27 AOUT 2020
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le 27 AOUT 2020
- Délibération transmise à Monsieur le comptable public de l'Agglomération CAP Excellence, le 27 AOUT 2020

